

Carte scolaire

Une exception française ?

La carte scolaire est au cœur des débats politiques depuis des mois. Mesure ambiguë, elle est décriée par ceux qui voient en elle contraintes, privation de liberté – et qui souvent la contournent – et défendue par d'autres au nom de la mixité sociale qu'elle est censée garantir, ce qu'elle ne parvient plus vraiment à faire aujourd'hui... En Europe, selon les pays, les systèmes éducatifs fonctionnent de façon très variable, et les règles de gestion des flux d'élèves sont donc différentes. Force est de constater que certains engendrent plus d'inégalités que d'autres.

Le critère de proximité entre résidence et école est souvent retenu pour l'affectation des élèves, mais, selon les cas, il s'agit d'un droit, ou d'un devoir pour les familles. Les systèmes d'affectation sont plus ou moins souples : parmi ceux qui ont opté pour une totale liberté de choix, l'Italie a supprimé tout principe de sectorisation (« bassin des usagers ») depuis près de vingt ans. Cette liberté s'accompagne d'une totale autonomie et donc d'une concurrence entre établissements. Pour que les familles fassent leur choix, il faut bien que les écoles soient différentes... Et donc 20 % du contenu des programmes relève de la responsabilité des établissements, et sort ainsi des normes nationales. La Belgique et les Pays-Bas ont aussi un fonctionnement qui prône la totale liberté de choix ; mais aux Pays-bas, à la fin de l'école primaire, on établit le « profil » des enfants (profil qui déterminera l'orientation ultérieure). Libre choix au départ, mais sélection très précoce dans le parcours scolaire de l'enfant. Autre conséquence, on aboutit à la création de deux écoles dans ce pays : écoles blanches, écoles noires...

Des règles souples...

Dans certains pays, la sectorisation adopte des règles souples. En Allemagne, où l'éducation est de la compétence des Länder, la carte scolaire est souple dans le premier degré, plus rigide ensuite : la famille fait trois vœux, et ce sont les chefs d'établissements qui tranchent. C'est aussi le cas en Espagne, et en Angleterre, où il existe bien une carte scolaire (« catchment area »), mais le système, au-delà

de la sectorisation, est plus complexe. Les établissements sont classés, selon un classement officiel, renseigné par des inspecteurs qui établissent une hiérarchie : les critères retenus sont d'intérêt variable, ils vont de la qualité de la cantine aux résultats aux examens... La famille a quatre choix à formuler et l'école tranche en dernier ressort : le critère de proximité géographique est un critère préférentiel, mais ne constitue jamais une obligation pour l'école qui inscrit l'enfant. Deux types d'écoles échappent à la carte scolaire : les « grammar school » (10 % des écoles) qui recrutent en pratiquant une sélection, et les écoles privées (7 %) aux droits d'inscription très élevés.

... d'autres plus contraignantes.

Certains pays, comme la France, ont adopté une carte scolaire plus ou moins contraignante pour réguler les flux d'élèves, et garantir la mixité sociale dans les écoles. C'est le cas aussi de la Suède et de la Finlande. En Finlande notamment, la règle de proximité prédomine et les enfants sont scolarisés dans l'école la plus proche. Et cette règle n'est pas vécue comme une contrainte, scolariser son enfant près de chez soi est un droit, pas un devoir ! Elle est bien acceptée et permet au système de fonctionner. Cela laisse penser que ce n'est pas la règle en soi qui pose problème, mais plutôt le contexte social dans lequel elle s'applique, et le degré d'égalité (égalité de traitement, de programmes, d'exigences...) qu'elle implique, d'une école à l'autre. ●

VÉRONIQUE PONVERT

Deux cas d

Les différents systèmes fonctionnent à leur manière, engendrent compétitivité scolaire ou encore mixité sociale... Comparons le fonctionnement de deux systèmes aux antipodes : la Belgique, qui a opté pour la liberté totale, et la Finlande, qui scolarise dans l'école de proximité. Un « arrêt sur image » pour essayer de répondre à certaines interrogations qui se posent aujourd'hui avec la remise en cause de la carte scolaire en France : la fin de la sectorisation signifie-t-elle la fin des ghettos scolaires ? La mise en concurrence produit-elle de la réussite, et si oui, pour combien d'élèves ?

En Finlande, 81 % des familles choisissent l'école locale ; en Belgique, 30 % seulement. En fait, bien souvent, ce ne sont pas les familles qui choisissent en Belgique, mais les chefs d'établissements : 60 % d'entre eux admettent qu'ils prennent en compte les résultats antérieurs de l'élève avant de l'inscrire. Et 58 % tiennent compte de la religion des parents (!). Ils ne sont que 8 % à tenir compte du lieu de résidence, contre 70 % en Finlande...

La place de l'enseignement privé est également déterminante : cette place est considérable en Belgique : 69 % des élèves de 15 ans sont scolarisés en écoles « libres », où règne une très grande autonomie, ce qui contribue à élever le niveau de dérégulation de l'Éducation. En Finlande, en revanche, 93 % sont scolarisés dans le public, des écoles où règne une autonomie extrêmement cadrée, où les programmes sont nationaux et l'enseignement homogène d'une école à l'autre...

'école...

► En Finlande, choisir l'école locale ne pose pas problème : pourquoi ?

La société finlandaise ne repose pas sur des fondements inégalitaires. Certes, il existe des zones, des populations qui rencontrent davantage de difficultés sociales, mais les écarts mesurés d'une « classe » sociale à l'autre ne sont pas énormes ; dans ces conditions, il n'y a pas d'école-ghetto. Il existe bien une ségrégation géographique (poches de pauvreté, dans les zones rurales notamment, et dans les grandes villes) mais à laquelle ne s'ajoute pas la ségrégation scolaire. C'est, de fait, l'école qui régule les inégalités sociales à l'intérieur d'un territoire (se rapprochant en cela de la mission initiale de la politique d'éducation prioritaire en France). En Belgique, les écoles à concentration sociale existent. Il s'agit d'écoles d'élite, ou d'écoles de relégation. Les écoles constituent à elles seules des voies de sélection, positive ou négative.

Dans ces deux pays, il existe bien des écoles socialement « typées » (riches, pauvres), ce qui diffère c'est l'écart mesuré d'un type à l'autre. En Belgique, la ségrégation est très forte : les écoles « riches » se situent 32,4 % au-dessus des écoles « pauvres ». Cet écart est considérablement réduit (4 %) en Finlande, à tel point qu'on ne peut plus parler de « ségrégation ».

► A l'inverse des écoles finlandaises, les écoles belges ne sont pas hétérogènes sur le plan social

Dans le système belge, la « liberté » s'impose à deux niveaux : liberté d'organiser son enseignement (autonomie débridée des établissements) et liberté de choisir son école. C'est un système libéral, « libéré »

des contraintes et des rigidités. Ce système éducatif est ce que les spécialistes appellent un « quasi-marché » : les clients (élèves, parents) achètent un service à un fournisseur (école) qu'ils choisissent (c'est la théorie) en toute liberté.

Mais sur ce marché, les clients ne sont pas tous égaux : il faut compter avec les barrières financières (sélection déguisée dans l'accès à une option, par exemple), avec la connaissance du système éducatif différente selon les familles, ou encore avec l'ambition socialement marquée d'une « classe » à l'autre. In fine, ce sont les établissements eux-mêmes qui choisissent leurs élèves, et qui font « monter les prix » de ce quasi-marché.

► Performances scolaires : enquête PISA⁽¹⁾

De ces deux systèmes, le belge se hâte de reléguer les élèves en difficulté (dès 12 ans) vers des filières où la formation générale est réduite au minimum, creusant ainsi les écarts au lieu de tenter de les combler. La sélection y règne dans certaines écoles, et dans d'autres, c'est le renoncement. Au total, si la sélection (en termes d'exigences) profite à une minorité, on n'assiste donc pas à une élévation globale du niveau scolaire.

L'autre, le Finlandais, scolarise les élèves jusqu'à 16 ans dans un tronc commun. Les écoles finlandaises, on l'a dit, sont hétérogènes sur le plan social. Cela ne les empêche pas de tenir le haut du panier aux évaluations PISA (la Finlande a obtenu la 1^{ère} place en 2003). On constate en outre que, quelle que soit l'origine sociale des élèves d'une même école, les



Toutes pareilles, les cours de récré ?

PHOTO : M. MIGNON

prestations moyennes aux tests sont à peu près équivalentes.

Deux exemples pour le moins contrastés

En Finlande, où les inégalités sociales sont faibles, et où le cadrage national est conséquent et impose une école « commune » sur tout le territoire, la carte scolaire, avec ses contraintes, n'a pas lieu d'être. De fait, les élèves sont scolarisés en fonction de leur résidence, puisque les écoles se valent, puisque le système est homogène et garantit l'égalité scolaire pour tous.

En Belgique, où l'école est une marchandise, où le « libre choix » a engendré la concurrence à tous les étages, et l'exclusion du système scolaire de façon précoce d'une partie des élèves, l'inégalité scolaire règne sur le territoire. Et les performances scolaires ne sont pas là où on les attend : en Belgique, elles ne sont là que pour une minorité, une élite !

Un système inégalitaire engendre en son sein des inégalités. Si la société française était construite sur des bases socialement égalitaires, il n'y aurait aucun risque à supprimer la carte scolaire... Mais ce n'est pas le cas ! Il va falloir, avec les parents, la FCPE, les organisations syndicales, une réelle mobilisation de toute l'opinion pour empêcher que ne se mette en place cette « loi du plus fort ». La carte scolaire a ses contraintes ; sa suppression engendrerait une « guerre » scolaire qu'il nous faut à tout prix éviter. ●

VÉRONIQUE PONVERT

L'école n'est pas une marchandise Du slogan à la réalité...

Le « quasi-marché » est un cercle vicieux : aucune issue, dès lors que la sélection règne en maître, pour les enfants des classes populaires.

C'est un instrument de reproduction sociale qui creuse les écarts.

Un élève « bien né » ira dans une bonne école. « Bonne » au niveau des résultats, pas forcément au niveau des pratiques pédagogiques... En effet, le cynisme pousserait même à dire que « mal enseigner » sert le « quasi-marché » : cela revient à laisser les élèves fragiles sur le carreau, et participe donc à une sélection « naturelle »... qui, au final, renforce la réputation de l'école. Un élève de couche populaire va « atterrir » dans une école-ghetto, où s'accumulent les difficultés de tous ordres, où il lui sera objectivement difficile de réussir une scolarité...

En fait, ce marché convient à ceux qui sont du bon côté. Ceux-la le plébiscitent, le réclament : les riches ont une attitude positive, voire agressive face au marché, les pauvres le subissent, et s'y résignent.

1) PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves, sous l'égide de l'O.C.D.E. L'enquête PISA a lieu tous les trois ans, et « vise à évaluer les élèves de 15 ans sur leur capacité à mobiliser et appliquer leurs connaissances dans des situations de la vie de tous les jours ». En 2003, c'est la « culture mathématique » qui était au cœur de l'évaluation.

Sources : le site école démocratique, en particulier l'article de Nico Hirt : « le coût exorbitant du libéralisme scolaire » http://www.ecoledemocratique.org/article.php3?id_article=302